

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 16 JUL. 2015

**portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade
d'adjoint(e)s administratif(ve)s de première classe du ministère de la culture et de la
communication, organisé au titre de l'année 2015**

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2007 fixant les règles d'organisation et de déroulement de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif de première classe du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2015, autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2015, d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint(e)s administratif(ve)s de première classe du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Sophie DELVAINQUIERE, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service communication, direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint(e) administratif(ve) de première classe du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2015.

Sont nommés membres de ce jury :

Laurène BEAUCAMP, secrétaire administrative de classe normale, chargée de mission, bureau des affaires transversales, secrétariat général ;

Monsieur Yann BRACHET, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, responsable de suivi de carrières, école nationale supérieure des arts décoratifs ;

Fabrice PICQUET, attaché d'administration de l'Etat, chef du département des relations internationales - partenariats, école nationale supérieure d'architecture de Nancy.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Fabrice PICQUET, attaché d'administration de l'Etat, chef du département des relations internationales - partenariats, école nationale supérieure d'architecture de Nancy.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le ,16 JUIL, 2015

La ministre de la culture et de la communication,
Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du service des ressources humaines,



C. CHERIE